

## **6 infos clés à retenir avant de passer vos examens de Décembre 2025**

1°) Vous ne recevez pas de convocation individuelle et de place individuelle. Le calendrier (par parcours) publié sur le site internet et affiché dans les vitrines de la scolarité vaut convocation. Pour certaines épreuves se déroulant simultanément dans plusieurs salles d'examens, la répartition des étudiants (par ordre alphabétique) est indiquée sur la porte de votre salle d'examen;

**2°) Pour certaines épreuves (écrits de 3 heures sur le site de Sceaux et épreuves à QCM sur le site de Sceaux et d'Orsay) : n'oubliez pas de retirer vos étiquettes d'anonymat auprès du service scolarité (pour les coller sur votre copie) ;**

3°) Vous devez vous présenter devant votre salle d'examen 30 minutes avant le début de votre épreuve ;

4°) Vous devez présenter au surveillant, à l'entrée de votre salle d'examen, avec votre carte d'étudiant ou, à défaut, votre carte d'identité ou votre passeport ou votre permis de conduire;

5°) Vous devez déposer vos sacs (en y mettant vos objets connectés, dont l'utilisation est considérée comme une fraude, susceptible de sanction auprès de la commission disciplinaire de l'université), là où les surveillants vous l'indiqueront. Des horloges sont présentes dans vos salles d'examens;

6°) Vous ne devez écrire que sur les copies mises à votre disposition (et respecter leur disposition, lorsque vous vous installerez dans votre salle d'examen). Lors de votre épreuve, vous pourrez demander aux surveillants des brouillons et feuilles supplémentaires, autant que cela vous paraît nécessaire.